

Long Copie Compt. le 24/6/55

OBJET : Restauration de la couverture de l'Eglise de Pontaillac

55078

Le Conseil

Vu sa délibération du 27 Novembre 1954

Vu les résultats de l'appel d'offres, (procès verbal de la réunion du 15 Avril 1955)

donne mandat

à M. le Maire de signer avec la Société des Ouvriers Plombiers Zingueurs de Limoges, un marché limité à 1.349.760 frs montant du prix de la restauration de la couverture de l'Eglise de Pontaillac.

Le mandatement sera imputé ch XIX, Art. 1 pour moitié et pour l'autre moitié au chap. XXIV, art. 1 selon l'accord du MRU.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE
Rochefort s/Mer le 15 Juin 1955.
Le Sous-Préfet : Illisible.

Pour extrait conforme
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 18 Juin 1955
Pr le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



Rochan

